

FORMATION SSCT des membres du CSE / de la CSSCT Santé, Sécurité et Conditions de travail



Public :

- Elu du CSE
- Membre de la commission SSCT



Prérequis :

- Aucun pré-requis



Durée : 3 à 5 jours (21 à 35h)



Intervenant :

Formateurs spécialisés en prévention, santé sécurité au travail



Lieux :

- Corbas (69)
- Grenoble / Eybens(38)
- Vos locaux



Objectifs :

A l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Connaître les rôles et les missions SSCT des représentants du personnel au CSE
- Connaître les enjeux et les principes de prévention
- Mettre en œuvre les outils et méthodes de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail
- Analyser les risques professionnels et les conditions de travail et faire des propositions adaptées



Obligations légales et recommandations

- Code du Travail L.2315-18



Validation

- Délivrance d'une attestation de stage
- Si vous le souhaitez, vos documents d'entreprise (*bilan et programme SSCT, ordre du jour, PV des réunions, grille de visite, projet d'aménagement...*) pourront être abordés dans la formation en fonction du temps disponible (*à apporter, si possible, sur clé USB*).



Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports théoriques et pratiques
- Utilisation de cas concrets des stagiaires
- Mise en pratique des méthodes présentées par l'étude des cas réels
- Adaptation aux spécificités de l'entreprise et de la branche professionnelle.
- Remise d'un support de formation



Certification et agréments

- CAMIRA est agréé par la préfecture de Région pour réaliser les formations SSCT des membres du CSE

**Renseignements,
inscriptions**

formation@camira.fr
04.72.23.01.20

FORMATION SSCT des membres du CSE / de la CSSCT Santé, Sécurité et Conditions de travail



Programme de la formation

I. LE CSE

a) Mise en place et fonctionnement du CSE en lien avec les missions SSCT

- Composition du CSE
- Rôle du secrétaire et du secrétaire adjoint
- Règlement intérieur du CSE
- Réunions SSCT
- Les participants
- L'ordre du jour et le procès-verbal
- Les délais de consultation
- La base de données économique, sociale et environnementale
- Les moyens de fonctionnement (*heures de délégation, déplacement, formation, local, ...*)

b) Les attributions « SSCT » du CSE

- Les thèmes d'intervention : *santé, sécurité, conditions de travail, durées de travail, travailleurs handicapés, harcèlement moral et sexuel, ...*
- Les consultations et avis
- L'analyse des risques professionnels et des conditions de travail
- Les propositions à l'employeur
- Les droits d'alerte aux droits des personnes ou en cas de danger grave et imminent
- Les recours à l'expertise
- Les inspections et enquêtes

c) La commission SSCT du CSE

- Conditions de mise en place
- Composition
- Attributions et articulation avec le CSE
- Moyens

d) Spécificité des entreprises multi-établissement

- Le Comité Social et Economique central
- Les représentants de proximité

e) Les acteurs de la prévention

- L'employeur et la hiérarchie
- Le service SSCT
- Service de santé au travail
- Les institutionnels : (*Inspection du travail, CARSAT / CRAMIF, INRS, Anact ...*)

II. Introduction à la prévention :

- Définitions : accidents du travail, de trajet, maladies professionnelles
- Les enjeux de la prévention : Humains, sociaux, économiques, responsabilité
- Comment l'accident arrive, Définitions : Dangers, risques,...
- Les 9 principes généraux de prévention

III. L'analyse d'accident :

- Rôle du CSE
- Le recueil des faits et l'élaboration du compte-rendu, distinction faits / opinions
- La recherche des causes (*QQOQCP, 5 pourquoi, ITAMaMi, notion d'"arbre des causes" »*)
- L'élaboration des solutions
- Outils d'aide au choix des solutions

IV. L'analyse des risques (poste de travail, locaux...) et des conditions de travail :

Les risques seront abordés selon les spécificités des stagiaires, de l'entreprise, de la branche :

- Les risques des installations
- Les facteurs ergonomiques
- Les méthodes et la mise en œuvre des analyses
- *Les actions préventives :*
 - Les 9 principes généraux de prévention
 - Collectives, individuelles,
 - Organisationnelles, Techniques, Humaines (OTH)

V. Les risques psycho-sociaux :

- Cadre légal et réglementaires
- Définitions : RPS, Stress, Harcèlement, violences externes
- Rôle des acteurs : employeur, CSE, service de santé au travail
- Analyse des facteurs de risques : *contenu et organisation du travail, management et relations de travail, environnement physique, environnement macro-économiques, changement, éthique, valeur, sens du travail, agressions...*
- Méthodologie d'intervention collective ou individuelle
- Actions et prévention des RPS : Prévention primaire, secondaire et tertiaire
- Harcèlement sexuel et agissement sexiste : définition, rôle des acteurs, actions du CSE et prévention

VI. Les documents et actions SSCT :

- L'inspection du CSE et les **visites**
- L'élaboration de l'**ordre du jour** SSCT de la réunion
- L'élaboration du **compte-rendu** ou du PV des réunions SSCT
- La consultation du CSE pour **avis**
- L'élaboration du **document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)**
- **Bilan annuel** hygiène, santé, sécurité et conditions de travail
- **Programme annuel de prévention**
- Prévention de la « **pénibilité** »

VII. Comment aborder un problème SSCT ?

- Les sources, méthodes et outils
- Les conséquences
- Recueillir les informations
- L'élaboration de solutions potentielles
- Les interlocuteurs et les recours pour traiter un problème SSCT

Dates de formations dans nos locaux

